

Rapport de l'Assemblée Générale statutaire du 11 mai 2019

Etaient excusés : Mme DELCOMMUNE d'Amay
Mr BOINEM de Spa
Mr et Mme VRANKEN de Visé

Notre président souhaite la bienvenue à tous et remercie les délégués présents d'avoir bravé la pluie.

A l'appel des délégués, 11 cercles sont représentés.

La lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 2/3/2019 n'amène pas d'observations et le rapport d'activités 2018 est adopté également.

La situation financière est bonne. Dans un premier temps, M. Renson a décidé de laisser les titres arrivés à terme en argent disponible sur le compte courant compte tenu de la conjoncture actuelle et de l'incertitude des paiements de la Région. Le paiement des conférenciers est et reste prioritaire. Mr POUMAY interroge sur le montant en recette de la Région Wallonne (21.067,05€). Il apparaît, par le bilan, qu'on est incapable de chiffrer les apports de la Région tant qu'ils ne sont pas ventilés pour le paiement des frais d'organisation des sociétés. La Région a promis une ventilation mais quand ???

Quant au budget 2019, on a l'obligation de le remplir mais il est toujours aussi imprécis. Mr MAHY, au nom des vérificateurs aux comptes, prend la parole pour attester que tout est en ordre. Les comptes sont tenus de main de maître par Mr RENSON qu'on félicite et remercie.

L'assemblée donne donc décharge aux administrateurs.

Au point Correspondances, aucune candidature pour renforcer le Bureau n'a été enregistrée. Nous pensons tout le temps à la succession et à la formation de nouveaux mais cela n'est pas évident.

On cherche donc ensuite dans l'assemblée à designer les vérificateurs aux comptes pour l'année prochaine. Mrs MAHY et BOLLET deviennent effectifs, Mr MOUREAU et Mme DELCOMMUNE seront suppléants.

La Cotisation 2019 est ratifiée à 5 cents par membre et reste une adhésion symbolique.

Conférences : Une facilité a été accordée aux cercles. Mrs GIELEN et RENSON ont rempli en Excel tous les formulaires jusqu'en 2020.

La Région a déjà examiné notre travail et conclu que 3 cercles : Ans, Spa et Sprimont n'ont pas 3 activités subsidiées minimum pas an.

Des mails sont échangés régulièrement et des décisions émanant de la Région tombent. 2 activités ont été refusées : 1 sur 2019 et 1 sur 2020 mais nous n'avons toujours pas de détails. Un dernier exemple en date : la Région nous signalait que nous n'étions pas en ordre d'assurance. Il nous manquait une RC pour le Bureau. Cela ne nous avait jamais été réclamé auparavant. Nous avons uniquement une RC couvrant les conférenciers. Sur un délai très court, moins d'une semaine, nous avons pu être en ordre... C'est un record mais c'est usant !

Nous devrions recevoir 75% des subsides pour les conférences agréées. Nous serons tenus de rembourser ce qui ne serait pas accepté par la suite (conférences non données ou l'une ou l'autre formalités administratives qui ne seraient pas respectées).

Pour les 25% restants, il faut des notes de frais très précises liées à chaque conférence ainsi qu'un rapport pour chaque conférence. Sur demande d'un délégué, un formulaire type sera envoyé à chaque délégué avec le contenu du rapport exigé (date, heures, durée, conférence...)

Tant que tout n'est pas en ordre, on ne reçoit pas d'argent. C'est compliqué.

Mr GIELEN suggère aussi la création d'une base de données contenant tous les sujets de conférences qui seraient acceptés par la Région quelle que soit la Fédération.

La tendance va vers une gestion pour 2 ans dans la demande des conférences.

Excursions 2019 : à Spa, il reste quelques places dans le car

Manifestations 2019 : Le Fuchsia organisera à Sprimont une exposition célébrant leurs 40 ans d'existence.

Le club des Orchidées organisera une expo à Herstal du 11 au 13/10.

Berloz participera à Rosoux lors de l'opération fermes ouvertes.

A Horion-Hozémont, une ferme bio organisera, le 5/7, une expo de leurs productions et des démonstrations.

Communications : On rappelle l'importance de faire coller les frais et les preuves de tout achat. La vigilance est de rigueur : tout doit être clair, précis et relié directement à l'organisation de chaque conférence.

Les frais pour une conférence s'élèveraient à maximum 125€ (payement prestation + déplacement, frais divers). Chaque conférencier disposera d'un Excel à remplir par lui-même. En fin d'année, les conférenciers auraient à renvoyer ces documents à la Fédération.

En ce qui concerne les nouveaux conférenciers, les agrégations sont bloquées pour le moment.

La séance s'achève par la signature des feuilles de présence et la confirmation des données bancaires pour le payement des délégués.